

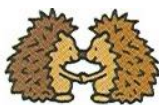


NOS STATISTIQUES DEPUIS 1998

Depuis que nous nous occupons des hérissons 1790 ont été recueillis, 1355 ont pu être réinsérés, quant à ceux qui étaient trop handicapés pour être rendus à la vie sauvage, ils ont terminé leur vie au sanctuaire.

BILAN 2022 (au 15.12.22)

Pour l'année 2022 nous avons accueilli 49 hérissons, 5 sont malheureusement décédés, ce qui fait 89 % de réussite



stand with Ukraine



Brigitte Bardot, marraine de notre association nous a fait le grand honneur de réaliser pour la seconde fois l'année dernière un dessin de ses propres mains. Nous sommes très touchés et nous la remercions infiniment

QUELQUES PHOTOS D'UNE PARTIE DE NOS REFUGIES HOSPITALISEES OU EN LIBERTE SURVEILLEE



Boris petit orphelin plein d'asticots, il a pu être sauvé



LOUISE Victime d'une débroussailleuse. A bien cicatrisée et a été relâchée en parc



Grace avec de gros problèmes neurologiques, tombait sur la côté a été relâchée



JOSEPH bébé avec un problème à une patte est ok à présent

ACTIONS 2022

(toujours très pénible)



Le 5 Février, une personne résidant en résidence secondaire à Espinasse (département 63) m'informe que des gens du voyage ont pénétré dans sa propriété lors de son absence pour y capturer un hérisson (visionnage par caméra). J'ai donc déposé plainte auprès du Procureur de la République de Clermont Ferrand, du Préfet, j'ai prévenu l'Office Nationale de la Chasse et j'ai envoyé également un courrier au Maire d'Espinasse. Le Préfet me répond qu'il transmet le dossier auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

Le 11 Février, une personne m'alerte à propos d'un futur chantier dans un terrain en friche sur la commune de Maisons Lafitte (département 78) où toute une faune sauvage y vit depuis des années. J'écris donc au responsable du Groupe Marignan lui demandant de laisser libre accès au chantier à des bénévoles afin de délocaliser les hérissons avant le passage des bulldozers. Je n'ai jamais eu de réponse

Le 14 mars on m'informe que sur le bon coin il y a une annonce hérissons européens à vendre. Je contacte les responsables afin que l'annonce soit retirée (ce qui a été fait très rapidement)

Le 28 mars j'apprends par un article du journal le progrès (département 69) que 2 personnes issues de la communauté des gens du voyage ont capturé 20 hérissons européens à des fins comestibles. Je dépose plainte auprès du Procureur de la République de Lyon, le Préfet et le Maire de Meyzieu où les faits se sont produits. Copie du dépôt de plainte à la Fondation Bardot et à l'association Stéphane Lamart.

Le 4 avril j'apprends à nouveau par Michèle (une de nos plus ancienne adhérentes) que sur le bon coin il y a une annonce hérissons européens à vendre. Je contacte les responsables afin que l'annonce soit retirée (ce qui a été fait) c'est lamentable de toujours devoir ré intervenir pour les mêmes infractions !

Le 5 avril deux agents d'entretien de la ville de l'Essay (département 50) ont délivré un hérisson prisonnier d'un grillage, j'ai donc fait un courrier au Maire afin de les féliciter pour leur initiative

Le 28 avril je reçois le témoignage affreux d'une personne sur la commune de « les Damps » (département 27) qui m'informe que depuis des années toute une population de hérissons (une quinzaine) fréquente régulièrement son jardin. Or depuis que des nouveaux voisins limitrophes de sa maison sont arrivés, les hérissons ont commencé à disparaître. La pauvre retrouve des cadavres peau de hérissons avec la tête fracassée (photo à l'appui). Il y a donc un tiers identifiable avec nom et adresse, donc facile à poursuivre (*en théorie*). Je dépose plainte auprès du Procureur de la République de Bernay, du Préfet d'Evreux, de l'office nationale de la chasse de Villers sur le Roule, du Maire de la commune en question. Copie du dépôt de plainte à la Fondation Bardot et à l'association Stéphane Lamart. Réponse du Préfet que l'OFB a été saisie et que les premières investigations n'ont pas permis de déterminer l'origine des cadavres ! **Elle est belle la justice Française**





Le 4 mai je suis avertie par téléphone des désastres occasionnés par les clôtures électriques sur les hérissons (j'avoue ne jamais y avoir pensé). En effet, ces clôtures dont le fil est beaucoup trop près du sol sont posées par des agriculteurs pour protéger leurs champs (*sanglier ou autre*). Le problème c'est que nos amis dès qu'ils touchent la clôture se mettent en boule en s'enroulant autour du fil et meurent criblés de décharges électriques. Je fais donc plusieurs courriers aux fabricants pour leur demander de surélever la clôture de quelques centimètres, Ets Herbin dans le 71, Ets Gallagher au Pays Bas, à Agrifournitures dans le 69. Aucune réponse. J'informe également le Ministère de la Transition Ecologique, le Ministère de l'Agriculture et le siège de la Fédération Nationale des Chasseurs. Le ministère de l'agriculture m'informe que cela relève du Ministère de la transition écologique ! Une simple information auprès des agriculteurs n'aurait pas été du luxe mais bon ! Quant au Ministère de la Transition Ecologique, mon courrier a été transmis à la Directrice Générale de l'Aménagement du Logement et de la nature afin qu'une réponse me soit apportée. (j'attends toujours !)

Le 10 mai, une personne de la commune de Beaurains (département 62) m'informe avoir trouvé des cadavres de hérissons avec des bâtons juste à côté des petits corps sans vie (photos jointes). Je dépose plainte auprès du Procureur de la République d'Arras, du Préfet, du Maire et de l'Office Français de la Biodiversité et du Maire de Beaurains. Réponse du Préfet qui m'informe avoir écrit au Maire. Je reçois un courrier de la mairie également qui m'informe que dans le prochain bulletin municipal paraîtra un article sur le hérisson, son utilité et les sanctions encourues en cas de non respect de la loi.

Le 28 juin je reçois le mail d'une dame du (département 10) qui avait un hérisson dans son jardin depuis plus de 2 ans. Un de ses voisins sous l'emprise de l'alcool a menacé de tuer la pauvre bête. Le lendemain l'animal a été retrouvé mort. Le vétérinaire l'a ausculté et a conclu à une fracture de la mandibule certainement due à un coup violent (coupe de pied ou jet de pierres). Sur mes conseils la personne a tenté de déposer plainte auprès de la gendarmerie mais ces derniers l'ont informée que sans preuve direct ils ne pouvaient pas prendre en compte sa plainte ! J'ai donc déposé plainte auprès du Procureur de la République de Troyes, du Préfet, de l'office nationale de la chasse de St André et j'ai fait un courrier au Maire de Rigny le Ferron (puisque c'est là que ce sont déroulés les faits). Réponse du Préfet « impossible de donner suite sans preuve matérielle » ben voyons !!

Le 20 aout, plusieurs individus me contactent car sur la commune de Linselles (59) car il est question de créer 8 logements d'accueil pour les gens du voyage sur un terrain où toute une population de hérissons s'est installée depuis très longtemps. J'écris donc un courrier au Maire lui demandant que ce projet soit réalisé sur un site moins exposé ! je n'ai jamais eu de réponse.

Le 3 septembre je reçois par mail un témoignage d'une personne ayant vu sur tiktok plusieurs vidéos où l'on voit des gens du voyage se livrer à la consommation de hérissons européens (vidéos à l'appui). Il y a une plaque d'immatriculation donc les tortionnaires sont facilement identifiables. Je fais immédiatement un signalement auprès du Ministère de l'intérieur et je dépose plainte auprès du Procureur de la République d'AMIENS. (je ne sais pas du tout où ces faits se sont produits) Copie du dépôt de plainte à la Fondation Bardot et à l'association Stéphane Lamart.





Le 24 septembre La Fondation Bardot me transmet le témoignage d'une personne ayant appris qu'un pauvre hérisson a servi de ballon de foot. Les photos de ce pauvre petit supplicié sont sur SNAPCHAT et les tortionnaires sont identifiables. J'ai donc déposé plainte auprès du Procureur de la République de La Rochelle (puisque c'est là que les tortionnaires habitent). J'ai déposé plainte également auprès du Préfet de La Rochelle et j'ai prévenu l'Office Nationale de la Chasse de Courcoury. (département 17). L'OFC est en train de mener une enquête approfondie et j'espère qu'on arrivera à coincer ces pourritures.

Le 25 septembre j'apprends dans le Journal « La Dépêche » que des Policiers de la BAC d'Albi (département 81) ont sauvé 7 hérissons destinés à être consommés par les gens du voyage. Je dépose plainte auprès du Procureur de la République d'Albi, ainsi qu'au Préfet ; j'écris également au Maire d'Albi lui demandant d'être vigilant par rapport aux gens qu'il accueillent sur le territoire de sa commune et faire en sorte que ces derniers respectent les lois en vigueur dans notre pays. Copie du dépôt de plainte à la Fondation Bardot et à l'association Stéphane Lamart. Bravo à la BAC pour sa mobilisation

Le 11 novembre une personne m'informe qu'une société de piégeage sur la commune de Brunoy (département 91) a déposé des pièges à rats qui tuent les hérissons, (photos à l'appui) j'ai donc écrit au Directeur pour l'informer du problème et lui ai demandé de retirer ces pièges mortels pour nos amis. Aucun retour bien sûr.

Le 27 novembre on attire mon attention sur les composteurs qui « attireraient les rats » ce qui fait que beaucoup de gens utilisent des raticides qui sont fatals pour nos amis. J'écris donc un courrier au Ministre de la Transition Ecologique lui demandant de préciser aux utilisateurs ce qu'il convient ou pas de déposer dans les composteurs –qui seront obligatoires en janvier 2024- (jamais de viande par exemple) et de renforcer la réglementation en matière d'utilisation de ces poisons.

Le 30 novembre je suis avertie qu'il y a encore des horreurs sur facebook des gitans de Tarbes (département 65) qui mettent un lien où on les voit clairement chasser des hérissons, les mettre au barbecue, ils s'affichent en toute impunité sur la toile, avec même une facture et un numéro d'IBAN. Je fais immédiatement un signalement auprès de la Direction Centrale de la Police Judiciaire. Je dépose plainte auprès du Procureur de la République de Tarbes ainsi qu'au Préfet, je préviens l'OFC. Je transmets également l'info au Ministère de l'Environnement La Fondation Bardot et l'association Stéphane Lamart sont destinataires d'une copie du dépôt de plainte.

**Bravo aux nouveaux capacitaires hérissons, merci pour leur travail et félicitations.
Merci à toutes les structures qui accueillent des hérissons**



Nous avons eu la douleur de perdre une de nos fidèles adhérentes depuis 25 ans. Babette Slood, femme admirable pleine de gentillesse et d'empathie, elle nous manquera beaucoup. Nous présentons à toute sa famille et particulièrement à son merveilleux mari Alain nos plus sincères condoléances



Merci à nos Mécènes pour leur générosité envers nos petits amis



Madame ARRIETA Laurence
 Madame et Monsieur BENHAMOU
 Madame BOLF Babette
 Monsieur BRABANT Christophe
 Madame CALAUD, Monsieur ROBIN
 Monsieur CARRE Daniel
 Madame CASSAT Marie-Thérèse
 Mesdames CHALVIGNAC Lucette
 et Renée
 Monsieur CLAVARD Michel
 Madame COLOMBEL Nadine
 Madame CROUZET Yvonne
 Monsieur ENDRIKAT Arnold
 Madame FATH Louise
 Monsieur KNOL Matthias
 Monsieur LASLIER Hugues

Madame LEMOINE Maryse
 Monsieur LEROUX
 Madame POUCHAIN Delphine
 Madame QUERTRANT Karine
 Madame RENAUD Françoise
 Monsieur ROBIN Fabrice
 Madame ROYERE Monique
 Monsieur ROCCHIA
 Madame et Monsieur ROGER
 Monsieur SAVONET Philippe
 Monsieur SPANIER Didier
 Madame QUERTANT Karine
 Monsieur SOULIER Jean Michel
 Madame et Monsieur STRIOLO
 Madame TAILLIEZ Stéphanie
 Madame THOMAS Françoise

QUE FAIRE SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACTE DE MALTRAITANCE SUR UN ANIMAL ?



Essayez de vous interposer suffit quelquefois à mettre en fuite les tortionnaires ; sinon appelez la police, faites des photos, relevez des numéros de véhicule, bref, tout ce qui peut permettre une identification.

Portez plainte auprès de la gendarmerie ou déposez une main courante (faites nous parvenir les doubles). Nous déposerons à notre tour une plainte pour destruction ou actes de **cruauté sur espèce protégée**.

LES CHOSES NE POURRONT EVOLUER QUE GRACE A VOUS.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE AIDE ET VOUS

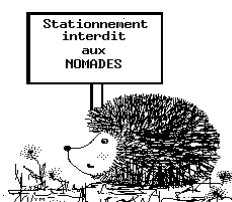
REMERCIIONS AU NOM DE TOUS LES ANIMAUX VICTIMES D'ACTES DE BARBARIE.

N'OUBLIEZ PAS QUE NE PAS DENONCER C'EST VOUS RENDRE COMPLICE



Le Hérisson est un animal protégé / Loi N° 76-629 du 10 juillet 1976
 Toute destruction d'espèce protégée ou enlèvement des nids, mutilation, capture, perturbation intentionnelle ou enlèvement d'animaux vivants ou morts, naturalisation, transport, colportage, utilisation, détention, mise en vente, vente ou achat est passible de 6 mois d'emprisonnement et 9.000 € d'amende.

**LE SANCTUAIRE DES HERISSONS APPELLE TOUJOURS A
 BOYCOTTER LES SPECTACLES D'YVAN LE BOLLOCH. Merci
 à tous**



Merci aux dessins et cartes envoyées par nos adhérents qui illustrent les actions



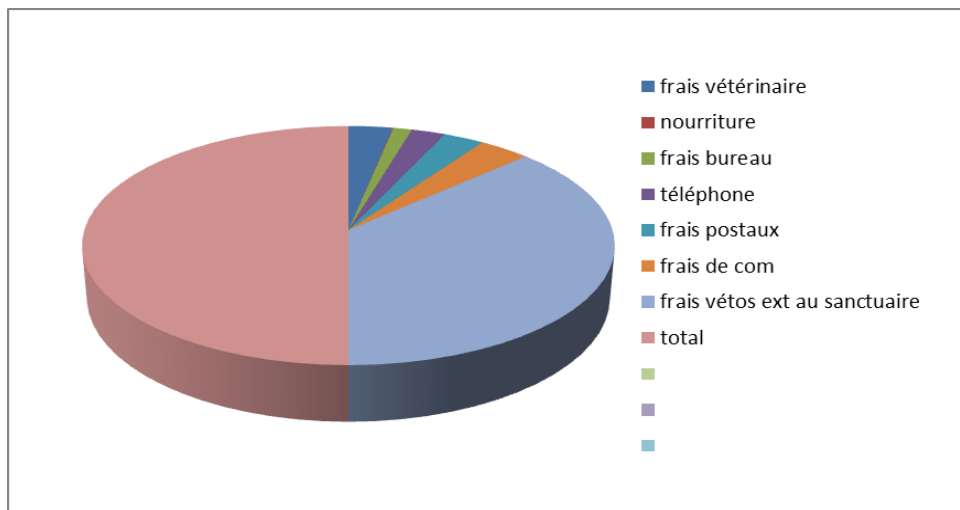
bravo à Michèle et Dany (à titre posthume) pour la maquette du calendrier 2023, il est magnifique

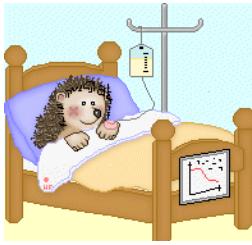


BILAN FINANCIER 2022 (au 15 /12/22)

Soit 21617.88 euros

Frais Vétérinaire Sanctuaire	1310.77	Frais Postaux	1210.50
Frais de nourriture	22.34	Frais de communication	1531.46
Frais de Bureau	556.30	Frais véto extérieurs au sanctuaire	15970.04
Téléphone	1016.47		





Nous déplorons cette année encore le manque de motivation de beaucoup trop de vétérinaires à s'occuper des animaux de la faune sauvage, en prétextant « qu'ils n'ont pas le droit de s'en occuper » Et pourtant dès 2021 !!! (voir article ci-dessous)

L'Ordre national des vétérinaires vient de mettre à la disposition des vétérinaires ayant accès à la partie qui leur est réservée sur le site national, un Guide soins faune sauvage. »



Le Conseil national de l'Ordre met fin à ce flottement en éditant un guide pratique de plus de soixante pages qui donne les informations essentielles sur le cadre réglementaire de leurs interventions (soins d'urgence, espèces protégées, espèces chassables, espèces exotiques envahissantes...) et qui surtout fournit des conseils pour la prise en charge de ces animaux, notamment en matière de contention, conditionnement, transport et soins en fonction des groupes d'espèces.

Enfin ce guide est suivi d'un annuaire par région concernant les adresses à connaître, notamment celles des centres de soins et de sauvegarde avec lesquels les praticiens pourront facilement entrer en relation pour une meilleure efficacité de leurs interventions.

À côté de ce guide mis en place, les conseils régionaux et national de l'Ordre disposent aussi maintenant, en l'absence de vétérinaires spécialistes officiellement reconnus dans ce domaine, d'un pool de praticiens dont la compétence et l'intérêt pour les soins aux animaux de la faune sauvage font l'objet d'une reconnaissance de fait par leurs pairs.

Tandis qu'a été institué un Comité d'éthique Animal Environnement Santé et que la marque vétérinaire française est devenue Vétérinaire pour la vie, pour la planète, cette réalisation concrète et utile est bien un signe de plus que la profession vétérinaire française n'entend plus se cantonner au monde étroit de l'animal domestique pour lequel elle avait été initialement créée de novo à la fin du XV^eIII^e siècle. Elle veut institutionnellement embrasser le vivant de la façon la plus large et en tout cas s'intéresser à tous les animaux, domestiques et sauvages.

Michel Baussier

Merci à toutes les personnes qui se mobilisent et qui galèrent pour trouver un vétérinaire. Au Sanctuaire à notre petit niveau prenons en charge les frais des hérissons sur toute la France afin que ces derniers puissent être soignés. (mais certains vétérinaires hélas abusent en pratiquant des tarifs exorbitants).



Stands et journées d'information



**STAND TENU PAR CORINNE
MARCHAND Sylvie et Bénédicte le 10
juin 2022**



**STANDS TENUS PAR CELINE ET
CHRISTIAN VALLEE**

**Journée d'information à Bailleul le 2
octobre**

**Et journée d'information hérisson
relais nature de la Deule à Emmerin**



**le 15 décembre Intervention de ma
part en visio conférence avec deux
classes des élèves de l'école Sainte
Anne à Montjean (53) ci-joint affiche
réalisée par les enfants**



Coraline RENNAUD a écrit une suite au merveilleux album jeunesse sorti en 2020 "Gilbert le hérisson sans piquants". Cette fois-ci il s'agit de la petite sœur de Gilbert "Ghislaine ne veut pas dormir" à travers la thématique de l'hibernation du hérisson, le livre aborde avec douceur et poésie les difficultés de l'enfant au moment du coucher.

vous pouvez vous procurer cet ouvrage par le biais du lien <https://fr.ulule.com/ghislaine-ne-veut-pas-dormir/>

Une partie sera reversée au Sanctuaire. Merci infiniment à Coraline



Pour information la DDPP a validé en juillet l'ouverture de notre centre de soins en Mayenne. Nous pouvons officiellement soigner les hérissons à la fois en Picardie et en Mayenne

MERCI POUR CES BELLES INITIATIVES

Lessay. Ils libèrent un hérisson coincé dans du grillage

À Lessay, un hérisson coincé dans un grillage a été sauvé par des agents des services techniques de la commune.



LADEPECHE.fr

lundi 04 avril 2022, Saint Isidore

Toulouse : trop de hérissons morts sur la route, une habitante d'un quartier alerte



Initiative de Madame Brasselet qui a collé cette affiche à l'entrée du cimetière de la ville d'Antony après avoir constaté que des hérissons avaient été retrouvés écrasés



En Équateur, les animaux sauvages ont désormais des droits juridiques : une première mondiale

Une histoire tragique

Cette décision majeure fait écho à l'affaire "Estrellita". Cette femelle singe avait été illégalement capturée dans la nature puis élevée par une famille pendant 18 ans. En 2019, elle a été saisie par les autorités locales puis transféré dans un zoo.

L'Équateur montre une nouvelle fois l'exemple. Quatorze ans après avoir inscrit des "droits de la nature" au sein de sa constitution, le pays d'Amérique du Sud reconnaît officiellement des "droits juridiques distincts" aux animaux sauvages. Lumière sur cette avancée historique.

"Les animaux sauvages possèdent des droits d'exister, de développer leurs instincts innés et d'être à l'abri de la cruauté, de la peur et de la détresse disproportionnées". Voici la décision exemplaire prise par la Cour constitutionnelle d'Équateur. Selon [Inside Climate News](#), il s'agit de la première fois qu'un tribunal applique des droits juridiques distincts aux animaux sauvages. En 2008, le pays d'Amérique latine montrait déjà l'exemple en inscrivant des "droits de la nature" au sein de sa constitution. Un statut juridique novateur et prometteur, adopté ensuite par d'autres pays, dont l'Italie ou encore [le Panama](#). L'extension des droits de la nature aux animaux est une nouvelle étape importante et synonyme d'espoir pour la faune sauvage.

Un choc pour l'animal qui est décédé un mois après son arrivée dans le parc.

Une avancée majeure

Concrètement, qu'est-ce que ça signifie ? Désormais, la Cour constitutionnelle d'Équateur reconnaît aux animaux le droit de “*ne pas être chassés, pêchés, capturés, collectés, extraits, gardés, retenus, trafiqués, commercialisés ou échangés*”. Elle ajoute qu'ils ne sont pas destinés à être “*utiles*” à l'être humain.

“Le droit au libre développement de leur comportement animal, ce qui inclut la garantie de ne pas être domestiqué et de ne pas être forcé d'assimiler des caractéristiques ou des apparences humaines.”

Ce nouveau statut juridique oblige toutes les institutions de l'Équateur à adopter des lois ainsi que des protocoles concrets et cohérents avec cette décision constitutionnelle. Exemple : empêcher la détention d'un animal dans un zoo et trouver un moyen de réinsertion dans le milieu naturel.



Depuis plus d'un an, les **hérissons** font l'objet d'une attention particulière à **Caen** (Calvados). Lancé en mai 2021 par le [Groupe mammalogique normand](#) (GMN), le programme Piqu'Caen commence à porter ses fruits.

Tiré d'une première expérience menée à Londres – les *hedgedog highways*, son principe est simple. D'après [Nicolas Klatka](#), son coordinateur pour le GMN, « l'idée est de reconnecter les jardins des particuliers ou publics entre eux pour permettre d'élaborer des passages pour les hérissons ».

Merci à Emmanuelle PETIT pour la pétition qu'elle a mis en ligne pour la création d'un centre de soins dans le Var



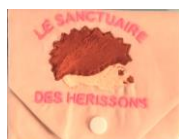
À Plougoumelen (56), des panneaux invitent à céder le passage aux lézards et aux hérissons



Les élèves de l'école Sainte Anne à Montjean (53) ont fait une affiche, une présentation du hérisson et une chanson pour les plus petits ainsi que des cabanes à Hérissons



Merci infiniment aux époux Lematre dans la somme pour la réalisation de leurs charmants goodies



DANY (que nous avons eu la douleur de perdre en novembre 2020) se savait condamnée, elle aimait tellement les hérissons et notre association qu'elle a créé des cartes de vœux et les maquettes des calendriers jusqu'en 2025



Toute l'équipe du sanctuaire des hérissons vous souhaite une excellente année et remercie chacun d'entre vous -héros anonymes et totalement désintéressés- qui œuvrez chaque jour pour la sauvegarde de nos petits amis avec beaucoup de courage, d'enthousiasme et de dévouement. Vous avez toute notre admiration et notre plus profonde reconnaissance



**Ne jamais garder en captivité
un hérisson bien portant.**



CONTINUEZ DE RESTER PRUDENTS FACE AU COVID

Attention à moi!

Merci beaucoup



Pro Igel Case postale 77 CH-8932 Mettmenstetten
Tel. 01 767 07 90 www.pro-igel.ch
Compte pour les dons: CP 80-68208-7



tel : 03 / 22 / 00 / 21 / 03 -
ANNE ET PATRICK
7 rue de la noye
80440 FOUENCAMPS

www.lesanctuairedesherrissons.eu